

Quelle est l'organisation au sein de l'établissement pour lutter contre la douleur ?

CE QU'IL FAUT RETENIR

La clinique possède une instance appelée le **CLUD** (Comité de Lutte contre la Douleur).



La douleur

PERSONNELLE

La douleur est subjective et propre à chacun ! C'est vous et vous seul qui êtes capable de la décrire

Ce comité se réunit 4 fois par an et permet d'organiser au mieux la prise en charge de la douleur au sein de l'établissement.

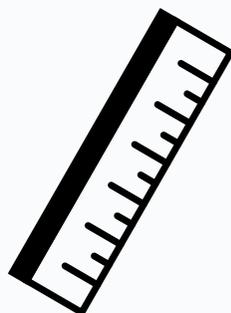
Ces réunions sont **pluridisciplinaires** car elles s'organisent avec des infirmiers, des aides soignants et des médecins.



TRAITEMENTS ADAPTÉS

Soulager la douleur, c'est un droit fondamental ! Votre médecin est là pour trouver un traitement adapté à votre douleur

Ce groupe de travail permet de mettre en place des actions afin de rendre la prise en charge de la douleur la plus optimale possible.



ÉVALUATION

Afin de soulager la douleur du mieux possible, les équipes se doivent d'évaluer votre douleur grâce à une échelle verbale simple

LA DOULEUR



Comment définir la douleur ?

"La douleur est une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable associée à une lésion tissulaire réelle ou potentielle ou décrite dans ces termes"

Association internationale pour l'étude de la douleur

Il existe deux grands types de douleurs



- **La douleur aiguë** : Elle a valeur de signal d'alarme, de symptôme aidant au diagnostic. Généralement elle diminue lorsque sa cause est identifiée et qu'un traitement adapté est mis en place
- **La douleur chronique** : Une douleur chronique est une douleur qui évolue depuis 3 à 6 mois. Elle est soit permanente, soit intermittente.

Comment évaluer la douleur ?

Aucun examen paramédical ne permet de quantifier la douleur, seul le patient est capable d'évaluer son intensité.

C'est pour cela que les équipes utilisent une échelle verbale simple pour permettre au patient de quantifier sa douleur sur une échelle de **0 à 4**.

Qui prend en charge la douleur ?

Personne d'autre n'est mieux placé que le patient pour décrire ce qu'il ressent.

Votre **médecin prend en charge votre douleur** en vous prescrivant les traitements médicamenteux ou d'autres méthodes adaptées à votre douleur.

Lors de la prise d'anti-douleurs, les soignants **évaluent** grâce à l'échelle verbale simple, la douleur du patient et la douleur est **réévaluée** au cours de la journée afin de vérifier le bon effet du traitement et de l'adapter en cas de non-diminution de la douleur

Comment lutter contre la douleur ?

Un contrat d'engagement contre la douleur figure dans le livret d'accueil.

Il existe différentes approches pour lutter contre la douleur :

- Une approche **médicamenteuse** avec des traitements adaptés à l'intensité de votre douleur (3 paliers : *antalgiques non opiacés, antalgiques opioïdes faibles et antalgiques opioïdes forts*) 
- Les approches **alternatives** incluant les traitements physiques (massages, kinésithérapie...), les méthodes psychocorporelles ou comportementales et les méthodes thérapeutiques (acupuncture, ostéopathie, sophrologie...)

2 lois fondamentales du 2 janvier et du 4 mars 2002. Le droit de ne pas souffrir inutilement est un des droits fondamentaux en matière de santé. Ainsi, tout patient a le droit de demander à ce que sa douleur soit prise en compte, traitée et soulagée. Selon le code de Santé Publique, il appartient à chaque établissement de "promouvoir et de mettre en place l'organisation nécessaire pour répondre aux besoins des personnes quant à la prise en charge de leur douleur."